Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_31-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, Mme PERRIN, M. LE FÉE, Mme LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, Mme GOURVÈS, Mme MARROT, M. LE FLOCH, Mme LECOINTRE, Mme KERDAVID, M. GRARE, Mme PIRAUD, M. CATEAU, Mme ORGEBIN, M. PELLETIER, Mme GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, Mme PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à Mme GUÉMENÉ, Mme BROTONNE à Mme PERRIN.
- Absent : Mme LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

SPORT-SANTÉ

Question n° 31 : : CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LA MAISON SPORT SANTE - RENOUVELLEMENT

EXPOSÉ de M. LE FÉE, ADJOINT A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX MOBILITÉS

Depuis 2023, les communes de Port-Louis, Riantec et Locmiquélic ont conclu une convention de partenariat avec la Maison sport santé afin d'accueillir chaque mois une permanence sur le territoire et ainsi réaliser des entretiens individuels dans le cadre d'une reprise d'activité physique. Ces entretiens ont pour but d'accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité et de les rediriger vers une association ou un prestataire proposant des créneaux spécifiques sport santé et/ou bien être.

Il est proposé de reconduire la convention en 2026 moyennant une participation des communes à hauteur de 500 € soit 166,66 € / commune.

PROJET DE DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis de la Commission du 22 janvier 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER la convention sport santé jointe en annexe à la présente délibération.

— D'AUTORISER le maire à signer la convention et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Conseil municipal du 9 février 2026

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_31-DE

COMMUNE DE RIANTEC

Pièces jointes au projet :
– Convention de partenariat avec la maison sport santé (annexe 30)
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant

Le maire,

Jean-Michel BONHOMME

MAIRIE DE RIANTEC (56) MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD